

---

## *Revue française de science politique*

s'exprime au travers d'un « filtre » qui dirige la convergence « en induisant certains principes, valeurs et orientations générales » et d'autre part, l'eupéanisation prend la forme d'un « catalyseur » qui accompagne les processus de transfert des politiques publiques (p. 354).

D'une manière générale, cet ouvrage est rigoureusement construit et nourrit bien le débat croissant sur les processus d'eupéanisation. Tant l'introduction que le dernier chapitre fournissent des réflexions théoriques intéressantes. Chaque chapitre empirique est consciencieusement précédé d'un cadre théorique et de la définition opératoire du concept d'eupéanisation auquel les auteurs entendent se référer. *L'Europe en action* est aussi un contre-exemple original réfutant les critiques considérant la notion d'eupéanisation comme floue, voire trop confuse<sup>1</sup>. En déplaçant la focale de l'analyse et en s'intéressant tant aux effets directs qu'aux impacts potentiellement indirects sur les « idées, les intérêts et les institutions », les auteurs ouvrent une perspective rarement étudiée parce que plus exploratoire et plus difficile à mettre en œuvre<sup>2</sup>. Cependant, comme l'a bien souligné Peter Mair au sujet du manque de travaux portant sur l'eupéanisation des partis politiques, ce sont souvent les contraintes indirectes sur les systèmes politiques ou les acteurs nationaux qui peuvent être les plus décisives<sup>3</sup>. À cet égard, *L'Europe en action* constituera certainement une lecture obligée des spécialistes de l'Europe des paysages intellectuels français et international.

Mathieu PETITHOMME

Institut universitaire européen de Florence  
Département des sciences politiques et sociales

LÉPINARD (Éléonore) – *L'égalité introuvable. La parité, les féministes et la République*. – Paris, Presses de Sciences Po, 2007 (Fait politique). 304 p.

Malgré la parité, l'égalité des sexes en politique ne s'est toujours pas traduite dans les faits en France. L'écart entre le caractère symbolique de la parité et son application décevante se double d'un autre écart : le contraste entre la radicalité de la revendication paritaire portée par les militantes des droits des femmes et le consensus dont la réforme paritaire a fait l'objet au sein des représentants de la politique institutionnelle.

En analysant les termes des débats public, politique et parlementaire qui ont servi à définir et à légitimer la parité, Éléonore Lépinard s'attache à montrer comment cette nouvelle conceptualisation de l'égalité des sexes aboutit à la fois à neutraliser et à relayer la portée du changement social que recelait à ses débuts la revendication. D'égalité substantielle, la parité deviendra, dans sa formulation constitutionnelle, une incitation, et une incitation seulement, à mettre en œuvre l'égalité des chances, et non une égalité des résultats, entre hommes et femmes dans le domaine de la représentation politique. En même temps, le terme parité sera légitimé et permettra de rendre visible les inégalités dans la sphère politique, mais aussi socio-économique.

La démarche de l'auteure allie les ressources de la science politique, des études de genre et de la sociologie du droit pour cerner la généalogie internationale de la revendication paritaire (chapitre 1), les luttes de sens autour de celle-ci au sein du féminisme français (chapitre 2), la dynamique de légitimation de la parité sur la scène politique française, ainsi que les stratégies

---

1. Hussein Kassim, « Conclusion », dans Hussein Kassim, Anand Menon *et al.* (eds), *The National Co-ordination of EU Policy*, Oxford, Oxford University Press, 2001, p. 238. Pour une discussion des différents usages de la notion d'eupéanisation, voir Johan P. Olsen, « The Many Faces of Europeanization », *Journal of Common Market Studies*, 40 (5), 2003, p. 921-952.

2. Bruno Palier, Yves Surel, « Les "trois I" et l'analyse de l'État en action », *Revue française de science politique*, 55 (1), février 2005, p. 7-31.

3. Peter Mair, « The Limited Impact of Europe on National Party Systems », dans Klaus Goetz, Simon Hix (eds), dans « Europeanised Politics ? », numéro special de *Western European Politics*, 23 (4), 2000, p. 27-51.

---

## Comptes rendus

élaborées par les diverses composantes du mouvement paritaire (chapitre 3), les transformations du contenu de la revendication à la faveur de sa mise en forme législative et juridique lorsqu'elle accède au Parlement (chapitre 4).

L'ouvrage d'Éléonore Lépinard permet ainsi de comprendre les défis que la parité a posés au modèle républicain, en ouvrant une brèche dans l'universalisme abstrait. Il amorce aussi, en conclusion, des pistes de réflexion sur la représentation, non plus, de la majorité minorisée, les femmes, mais des minorités de fait. L'auteure attire notre attention sur le fait que la parité constitue, en France, un obstacle à la mise en place de politiques d'égalité fondées sur la discrimination positive, et sur la prise en compte de la diversité des besoins et des revendications et des femmes et des minorités de fait. Le contexte d'élaboration de la demande paritaire empêche la pluralisation des différences.

Tout l'intérêt de l'ouvrage est de rendre compte de l'interaction entre mouvements, institutions et discours : d'une part, il met l'accent sur la capacité de transformation sociale du mouvement paritaire et de mise en cause de l'univers du discours politique dominant – le modèle républicain ; d'autre part, il met en lumière la structure d'opportunité politique et institutionnelle qui contraint les choix stratégiques, les répertoires d'action collective et les cadrages disponibles pour les mouvements sociaux.

Le premier chapitre s'attache à la dimension internationale et européenne de la structure d'opportunité qui a permis l'émergence de la revendication paritaire, en promouvant une nouvelle définition de l'égalité des sexes, dépassant l'égalité formelle des individus devant la loi et de traitement ainsi que l'égalité des chances au profit du droit fondamental à l'égalité de tout individu, au-delà des différents domaines du Droit. Le deuxième chapitre s'intéresse aux transformations de la structure d'opportunité suscitées par les controverses qu'ont soulevées les tentatives de redéfinir l'égalité des sexes et donc l'identité du féminisme ; en effet, les alliances inédites entre des groupes féministes d'orientation radicale et de tradition réformiste changent le contexte dans lequel les paritaires énoncent leur revendication. Le troisième chapitre aborde les modalités d'interaction entre cette coalition et les institutions de la République, qui permettront à une revendication minoritaire d'aboutir et de donner lieu à une réforme institutionnelle majeure, à la faveur du contexte politique et institutionnel des années 1990 qui, à la fois, limite les stratégies d'actions possibles et ouvre les opportunités d'action et de représentation. L'auteure nous fait comprendre comment les luttes de sens à donner au mot parité constituent une politique du discours qui rend légitime une revendication, portée par des acteurs rendus légitimes, par la mobilisation de rhéoriques de légitimation axées sur *et* l'acceptation *et* la transgression du modèle républicain *et*, en définitive, sa transformation. Ce travail de signification est un travail de légitimation qui met en conformité la revendication paritaire avec l'univers du discours républicain tout en transformant le contenu. C'est dans le travail législatif et juridique que cette transformation est saisie lors du quatrième et dernier chapitre qui étudie les débats parlementaires. Il met en lumière les catégories juridiques et l'expertise que supposent la négociation entre les mouvements sociaux, les institutions chargées des droits des femmes et le pouvoir législatif. L'auteure montre que le cœur d'une telle négociation sur l'égalité des sexes renvoie à une négociation sur les rapports de genre.

Plus largement, l'ouvrage remarquable d'Éléonore Lépinard permet de comprendre, à travers le passage de la revendication à la réforme, que le rapport du féminisme à l'État et aux institutions de la République, loin d'être réductible à une simple mise en conformité avec l'univers du discours politique dominant ou à une simple cooptation des demandes ainsi dénaturées, relève plutôt de la capacité réciproque de réception qui remodèle en définitive les représentations collectives à propos des rapports de genre. Cette publication constitue certainement une référence majeure sur le cas français pour qui entend mener des comparaisons avec d'autres pays qui possèdent, ou sont en train d'établir, des législations nationales en matière de parité, tels la Belgique, la Finlande ou l'Espagne.

Béregère MARQUES-PEREIRA  
Université libre de Bruxelles